



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.206/PC(II)/3
8 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION
DES CATASTROPHES

Comité préparatoire
Deuxième session
Genève, 11-12 octobre 2004
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET D'EXAMEN DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION
DE YOKOHAMA POUR UN MONDE PLUS SÛR**

Note du secrétariat

Le présent document a été élaboré conformément aux résolutions A/RES/56/195 (par. 18) et A/RES/57/256 (par. 4, 5 et 7) de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans lesquelles il a été proposé de procéder à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr (1994) et d'en présenter les conclusions lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

Le projet d'examen se fonde sur les observations formulées par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes à sa neuvième session, qui s'est tenue les 4 et 5 mai 2004, ainsi que sur celles des gouvernements et des organisations internationales et non gouvernementales qui ont participé à la première session du Comité préparatoire de la Conférence, les 6 et 7 mai 2004. Des contributions supplémentaires ont été apportées lors de consultations régionales et thématiques ainsi que par les organisations partenaires, dont des informations fournies par plus de 80 pays sur la situation actuelle en matière de prévention des catastrophes.

Ce document, soumis au Comité préparatoire pour examen et observations, est complété par une note d'information résumant les données communiquées par les pays sur la situation en matière de prévention des catastrophes. Le secrétariat de la Conférence entend diffuser les conclusions de l'examen par plusieurs moyens destinés à différents publics.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 - 27	4
A. Rappel des faits.....	1 - 3	4
B. Méthodologie et documents de référence.....	4 - 12	5
C. Aléas, vulnérabilité et réduction des risques: la base d'un engagement.....	13 - 27	6
II. LES RÉSULTATS OBTENUS ET LES DÉFIS À RELEVER: OBJECTIFS À ATTEINDRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES	28 - 128	9
A. Gouvernance: Cadres institutionnels et directifs.....	32 - 48	10
i) Politiques de base	32 - 33	10
ii) Intégration de la prévention des catastrophes dans le développement	34 - 39	10
iii) Ressources nécessaires	40 - 41	11
iv) Dispositifs nationaux	42 - 45	11
v) Partenariats, participation du public et collectivités locales.....	46 - 48	12
B. Identification, évaluation, surveillance des risques et alerte rapide	49 - 65	12
i) Évaluation des risques au niveau national.....	49 - 52	12
ii) Données et méthodes à employer	53 - 55	13
iii) Risques nouveaux.....	56 - 60	14
iv) Alerte rapide	61 - 65	14
C. Gestion des connaissances et éducation	66 - 88	15
i) Gestion et mise en commun des informations.....	66 - 69	15
ii) Éducation et formation	70 - 77	16
iii) Recherche	78 - 82	18
iv) Sensibilisation du public.....	83 - 88	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
D. Réduction des facteurs de risque sous-jacents.....	89 - 121	19
i) Gestion des ressources environnementales et naturelles	92 - 97	20
ii) Pratiques en matière de développement social et économique	98 - 107	21
iii) Utilisation des terres, planification et autres mesures techniques.....	108 - 113	23
iv) Techniques de pointe	114- 121	24
E. Préparation à une intervention efficace et relèvement.....	122 - 128	25
III. MESURES RECOMMANDÉES POUR L'AVENIR	129 - 135	26

Annexe

Évolution des principes de la Stratégie de Yokohama vers un nouveau cadre d'orientation pour la prévention des catastrophes	29
--	----

I. INTRODUCTION

A. Rappel des faits

1. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit procédé à l'examen de la mise en œuvre de la *Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr: Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets*, et du Plan d'action correspondant (A/RES/57/256). Le Secrétaire général a proposé que cette tâche (plus simplement appelée «l'examen de la Stratégie de Yokohama») soit exécutée par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en concertation avec les parties prenantes concernées. Les États Membres ont confirmé cette décision à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale (A/RES/58/214) en demandant que l'examen de la Stratégie de Yokohama soit conclu lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (préfecture de Hyogo, Japon).

2. L'examen de la Stratégie de Yokohama est un processus analytique qui vise à rendre compte de l'évolution constatée au niveau mondial en matière de réduction des risques de catastrophe¹ – sensibilisation à la question, résultats, limites et contraintes – de 1994 à ce jour, et à en tirer les conclusions pertinentes. Celles-ci serviront à élaborer un programme d'action relatif à la réduction des risques de catastrophe pour 2005-2015, qui fera l'objet d'une recommandation de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

3. Si l'importance de la prévention des catastrophes est de mieux en mieux comprise et acceptée, c'est parce que cette question a été intégrée dans des engagements mondiaux en faveur du développement durable, tels que ceux qui sont très clairement exprimés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable en septembre 2002. La fin de la période 2005-2015 coïncidera avec l'examen de la gestion des catastrophes et de la vulnérabilité aux catastrophes par la Commission du développement durable, une tâche qui sera entreprise dans le cadre du cinquième cycle de travail de la Commission (2014-2015) en tant qu'activité de suivi du Sommet mondial pour le développement durable. L'année 2015 est également la date fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, auxquels la prévention efficace des catastrophes est intrinsèquement liée.

¹ L'expression «réduction des risques de catastrophe» utilisée dans le présent document désigne le cadre conceptuel englobant les éléments à prendre en considération pour réduire les facteurs de vulnérabilité et prévenir les risques de catastrophe dans l'ensemble d'une société donnée, en vue d'éviter (prévention) ou de limiter (préparation en prévision des catastrophes et atténuation de leurs effets) les conséquences néfastes des aléas, dans le contexte plus large du développement durable. L'expression «gestion des risques de catastrophe» désigne la démarche systématique consistant à utiliser les décisions administratives, les compétences opérationnelles et les outils d'application des politiques, ainsi que les stratégies et la capacité de réaction de la société et des collectivités, en vue d'atténuer les effets des aléas naturels et des catastrophes écologiques ou technologiques connexes. Cela inclut toutes les initiatives dans ce domaine, y compris les mesures structurelles ou non de prévention des catastrophes (*Living With Risk*, vol. II, annexe 2 «*Terminology: Basic terms of disaster risk reduction*», Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2004).

B. Méthodologie et documents de référence

4. Le présent examen se fonde sur les documents issus de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et, depuis 2000, de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Ces sources d'information ont été complétées par les données d'expérience et les observations communiquées par les gouvernements, ainsi que par des organismes ou des particuliers s'intéressant à la gestion des risques de catastrophe ou aux différents aspects du développement durable.

5. Bon nombre des premiers résultats obtenus ont été recensés dans les conclusions du forum sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et du sous-forum consacré au rôle de la science et de la technologie dans la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que dans le rapport final du Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/54/132 et A/54/132/Add.1, juillet 1999). Les domaines sur lesquels il faudrait centrer l'attention ont également été mis en évidence dans ces documents, qui ont fait ressortir l'importance des principes de la Stratégie de Yokohama, voire étoffé ceux-ci dans certains cas, notamment en insistant sur la nécessité de tenir compte des risques nouveaux qui apparaissent et d'encourager la collaboration interdisciplinaire.

6. Les recommandations formulées dans la résolution A/RES/54/219, qui a lancé la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ont confirmé la volonté des États Membres de continuer à améliorer la collaboration et la coordination intersectorielles pour encourager les initiatives en faveur de la prévention des catastrophes, tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci. L'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes a été créée pour coordonner les stratégies et les programmes dans ce domaine et obtenir des effets de synergie avec les activités réalisées en matière de développement social et économique et d'action humanitaire.

7. Le Cadre d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2001) a été élaboré afin de mieux cerner les actions prioritaires à entreprendre aux fins de la stratégie, à savoir: i) sensibiliser davantage le public aux notions de risque, de vulnérabilité et de prévention des catastrophes; ii) encourager les pouvoirs publics à s'investir dans la prévention des catastrophes; iii) favoriser la création de partenariats et de réseaux pluridisciplinaires et intersectoriels; iv) enrichir les connaissances scientifiques sur les causes des catastrophes naturelles et les effets, pour la société, des risques naturels et des catastrophes écologiques et technologiques connexes; v) encourager la coopération internationale pour atténuer l'impact du phénomène El Niño et d'autres formes de variation climatique; et vi) renforcer les systèmes d'alerte rapide.

8. Depuis 2001, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a recueilli des informations sur les politiques, les activités d'ordre technique et les mesures de sensibilisation mises en œuvre dans le monde entier pour réduire les risques de catastrophe. Cette démarche, qui a bénéficié de la participation de nombreuses organisations, a permis de faire connaître les progrès réalisés dans les domaines de l'action humanitaire, de la protection de l'environnement, de la technique et du développement. Toutes sortes d'informations de ce type figurent dans l'ouvrage de référence en deux volumes publié par les Nations Unies sous le titre *Living with Risk: A global review of disaster reduction initiatives* (2004).

9. Les programmes de développement au niveau mondial ont également fourni des enseignements utiles à la prévention des catastrophes. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a rassemblé des données sur les aspects pertinents de 25 programmes internationaux de développement, qui sont regroupées dans un document d'information de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes intitulé *Extracts Relevant to Disaster Risk Reduction from International Policy Initiatives 1994-2003* (mai 2004).

10. L'importance primordiale de telles corrélations est expliquée dans une publication du PNUD intitulée *La réduction des risques de catastrophes: un défi pour le développement* (2004), élaborée avec le concours de la base de données sur les ressources mondiales (GRID) du PNUE et du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, entre autres. L'«indice de risque de catastrophe» qui y est défini prend en considération des indicateurs qui peuvent aider à mesurer la vulnérabilité relative des pays exposés à certains risques naturels et qui continuent d'être mis au point.

11. Plus d'une cinquantaine de consultations régionales et thématiques, organisées en 2003 et en 2004 par les organisations partenaires avec le soutien de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ont permis d'étoffer l'examen de la Stratégie de Yokohama grâce aux observations et renseignements recueillis. Des représentants d'une centaine de pays et d'organisations régionales ont participé aux préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes aux niveaux régional et sous-régional. À la demande du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, plus de 80 pays ont fourni, jusqu'à la fin du mois d'août 2004, d'importantes informations sur la situation en matière de prévention des catastrophes.

12. En outre, 730 professionnels de 107 pays ont échangé leurs points de vue à l'occasion d'un dialogue public par voie électronique sur le thème «Construire la résistance aux catastrophes des nations et des collectivités». Organisé en juillet 2004 par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes avec le soutien du PNUD, ce dialogue a permis de recueillir plus de 70 exemples de bonnes pratiques.

C. Aléas, vulnérabilité et réduction des risques: la base d'un engagement

13. Pris conjointement, le message de Yokohama et les principes de la Stratégie de Yokohama expriment l'idée essentielle de cette stratégie et de son Plan d'action pour un monde plus sûr, à savoir que tant que la prévention des catastrophes ne fera pas partie intégrante des plans et des programmes de développement national des pays, les progrès réalisés sur les plans social et économique ne cesseront d'être remis en cause par des catastrophes récurrentes.

14. Depuis l'adoption de la Stratégie de Yokohama, quelque 7 100 catastrophes ont été provoquées par des aléas naturels à travers le monde. Elles ont causé plus de 300 000 morts et pour plus de 800 milliards de dollars de dégâts². Comme l'a fait observer le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU «plus de 200 millions de personnes au bas mot

² Base de données sur les catastrophes naturelles de Munich Reinsurance, chiffres calculés pour le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en avril 2004.

sont en moyenne touchées chaque année par des catastrophes “naturelles” depuis 1991, ce qui présente un bilan sept fois plus lourd que les 30 millions de personnes en moyenne touchées chaque année par des conflits»³.

15. Les deux tiers des catastrophes survenues depuis 1994 étaient des inondations et des tempêtes. On a recensé notamment plusieurs inondations centennales, des précipitations records et des tempêtes sans précédent, en particulier en Asie, en Europe, en Afrique et en Amérique. Par sa violence, l'ouragan Mitch a anéanti les bénéfices de plus de 10 années de développement dans divers pays d'Amérique centrale. Depuis, les grandes orientations privilégient davantage la prévention. Les tempêtes hivernales les plus fortes de tous les temps ont été observées en Australie, au Canada, en Mongolie et dans certaines régions d'Europe occidentale, tandis que les États-Unis ont connu les saisons de cyclones les plus destructrices en 1998 et en 2003.

16. Cette période a également été marquée par des sécheresses extrêmement graves et prolongées, parfois accompagnées de températures records dans certaines régions d'Afrique, d'Europe, d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord. Conjuguées aux comportements humains, ces conditions climatiques et naturelles ont provoqué des incendies violents et incontrôlables sur quatre continents.

17. En outre, l'un des épisodes de variation climatique cyclique les plus intenses du siècle, lié au phénomène El Niño, s'est produit en 1997-1998. La question du réchauffement de la planète suscite désormais un plus large intérêt sur les plans politique, économique et scientifique, d'autant que 1998, 2002 et 2003 ont été les années les plus chaudes jamais enregistrées. Comme l'a constaté le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), «les changements climatiques régionaux ont déjà des répercussions sur les systèmes hydrologiques et les écosystèmes terrestres et marins» et «les coûts socioéconomiques de plus en plus importants des dégâts causés par les aléas météorologiques et de ces variations régionales laissent entrevoir une vulnérabilité croissante aux changements climatiques». Un tel état de choses devrait du même coup «accroître les risques pour la santé humaine, en particulier parmi les populations les plus défavorisées et dans les pays tropicaux et subtropicaux».

18. Les habitants des petites îles et des plaines côtières sont particulièrement exposés aux lourdes conséquences socioéconomiques de ces phénomènes. Les trois quarts environ des catastrophes naturelles étant, selon des estimations, associées à des effets hydrométéorologiques, le fait de devoir s'attendre à une augmentation de la variabilité climatique ainsi qu'à une multiplication de certains phénomènes météorologiques extrêmes demeure un sujet de vive préoccupation, d'autant que des travaux de modélisation laissent présager «une concentration croissante des gaz atmosphériques à effet de serre, entraînant des modifications de la fréquence, de l'intensité et de la durée des phénomènes extrêmes».

19. Bien qu'elles ne représentent que 15 % des catastrophes recensées, les catastrophes géologiques sont à l'origine d'un tiers des 300 000 victimes de ces 10 dernières années. Le bilan du séisme survenu au Japon en 1995 est de loin le plus lourd de la décennie, avec plus de

³ Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU et Président de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, remarques préliminaires, huitième session de l'Équipe spéciale, Genève, 5-6 novembre 2003.

100 milliards de dollars de dégâts et plus de 5 000 morts. À la suite des séismes extrêmement destructeurs et meurtriers qui ont frappé la Turquie, la Chine, l'Inde, le Honduras, l'Italie, l'Algérie, l'Iran et le Maroc entre 1999 et 2004, l'opinion publique s'est montrée de plus en plus choquée par le nombre élevé de victimes qui auraient pu être évitées.

20. De même, des coulées de boue ou de débris et des glissements de terrain de grande ampleur ont montré ce que peuvent provoquer les aléas hydrométéorologiques, sismiques et écologiques lorsque leurs effets se conjuguent. Ces catastrophes ont fait 40 000 victimes supplémentaires, notamment au Venezuela, au Honduras, au Nicaragua, en République dominicaine, en Italie, à Sri Lanka et en Chine.

21. Aussi violents qu'aient été ces aléas exceptionnels, leurs effets ont certainement été multipliés à cause de la vulnérabilité et de la préparation insuffisante des communautés qu'ils ont dévastées. Ces aléas ont mis en évidence des insuffisances humaines sur le plan institutionnel. En outre, l'on se rend désormais mieux compte que le développement peut lui-même accroître les risques de catastrophe.

22. Alors que 11 % seulement des populations exposées aux aléas naturels vivent dans des pays à faible développement humain, elles comptent pour plus de 53 % dans le total des victimes⁴. Une analyse du PNUD montre que les activités humaines influent aussi bien sur la vulnérabilité que sur les aléas. Pour réduire la fréquence des catastrophes naturelles et en atténuer les effets, il faut s'attaquer aux problèmes de développement qui, en accumulant les facteurs de risque et de vulnérabilité, préfigurent des catastrophes.

23. L'urbanisation rapide engendre des risques de catastrophe par une combinaison complexe de concentration démographique, d'exclusion sociale et de pauvreté, aggravée par la vulnérabilité physique. Celle-ci découle notamment d'une utilisation inadaptée des sols, d'une protection insuffisante de l'infrastructure urbaine, des maigres possibilités de transférer ou de répartir les risques, de l'inobservation des règles en matière de construction et de mauvaises pratiques dans ce domaine.

24. Dans les zones rurales également, les moyens de subsistance sont de plus en plus menacés en raison de la pauvreté, de l'épuisement des ressources et de contraintes économiques et sociales de plus en plus fortes souvent liées à des influences dominantes qu'il est facile d'associer à la croissance et aux pressions s'exerçant au niveau mondial. Chacun de ces facteurs, qui aggravent la vulnérabilité et engendrent des risques, continue d'être toléré, alors que l'on sait comment remédier aux situations dangereuses et que l'on dispose parfois des politiques, voire des moyens techniques nécessaires.

25. Avec la multiplication des risques de catastrophe, les pouvoirs publics et la population en général sont devenus plus conscients des facteurs de vulnérabilité. Parallèlement, les corrélations entre la pauvreté, les pratiques écologiquement viables, la gestion des ressources naturelles et le degré de vulnérabilité de la population aux risques de catastrophe – qu'ils soient connus ou nouveaux – sont à l'évidence de mieux en mieux comprises.

⁴ *La réduction des risques de catastrophes: un défi pour le développement*, op. cit., p. 10 et 88-89.

26. Les graves effets sociaux et économiques de la pandémie de VIH/sida et ses conséquences dramatiques pour le développement national montrent combien il serait futile de limiter la prévention des risques à des aléas «naturels» définis de façon étroite. Le monde a connu récemment d'autres maladies à propagation rapide et au coût très élevé, comme le SRAS, l'encéphalite spongiforme bovine, la grippe aviaire et le virus Ebola, faisant ressortir la dimension internationale que doit revêtir la gestion des risques et des catastrophes. Sur le plan du développement, ces maladies risquent d'avoir de graves conséquences socioéconomiques qui mettent en danger les moyens de subsistance de chacun.

27. L'aggravation de la vulnérabilité et les menaces d'ordre naturel, technologique, écologique et biologique qui pèsent sur la société sont donc étroitement liées. Ces facteurs se combinent également pour peser sur le développement durable, d'où l'intensification des efforts déployés en vue d'y remédier dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée privilégiant l'échelon local. Cette démarche doit être adoptée d'urgence, notamment dans le cas des petits pays insulaires en développement, des pays les moins avancés et autres collectivités ou groupes très vulnérables.

II. LES RÉSULTATS OBTENUS ET LES DÉFIS À RELEVER: OBJECTIFS À ATTEINDRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES

28. Au cours des 10 dernières années, les notions liées à la prévention des catastrophes ont gagné tant en portée qu'en précision. Il est communément admis que les principes de la Stratégie de Yokohama sont plus pertinents que jamais. L'approche multisectorielle et multipartite qui y est préconisée demeure primordiale pour encourager une culture fondée sur la prévention en vue de réduire la vulnérabilité sur les plans physique, social, économique et écologique et les conséquences des aléas en renforçant les capacités nationales et surtout locales.

29. On constate une meilleure prise de conscience de la part des autorités et du public en général, d'autant que les conséquences à la fois politiques, économiques et écologiques que peut entraîner une catastrophe exigent des moyens plus efficaces permettant de remédier à la vulnérabilité face aux risques actuels et aux nouveaux risques. De façon plus pertinente, les analystes sont nombreux à faire valoir qu'au-delà de la sensibilisation et de l'adhésion à ces principes, un engagement bien plus grand s'avère nécessaire dans la pratique.

30. Afin de favoriser la généralisation de pratiques communes, on utilise de plus en plus une terminologie comprise de tous en matière de réduction des risques, de même que des cadres directifs et des mécanismes d'application reconnus. Ces deux dernières années, des organismes ont déployé des efforts considérables pour élaborer conjointement, notamment avec la participation de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et sur la base des données d'expérience fournies par les pays, un cadre actualisé permettant d'orienter et d'observer une conception plus cohérente de la prévention des catastrophes et les nouvelles attentes dans ce domaine. Cette question a été affinée dans le cadre d'un dialogue public par voie électronique en 2003.

31. Les observations formulées ci-après portent sur les thèmes proposés pour un cadre stratégique de prévention des catastrophes susceptible d'orienter l'élaboration de plans d'action futurs, comme le préconisent également les recommandations finales.

A. Gouvernance: cadres institutionnels et directifs

i) Politiques de base

32. Depuis une dizaine d'années, il devient manifeste que les pouvoirs publics tout comme la population prennent de plus en plus conscience du fait qu'en matière de catastrophes il ne s'agit pas seulement de réagir face à un événement dramatique et destructeur. Dans leur quasi-totalité, les informations fournies par les pays font état d'une forme ou d'une autre de politique ou d'initiative législative nationale ayant trait à la gestion des catastrophes, même si une minorité seulement de gouvernements mentionne explicitement des programmes stratégiques de réduction des risques ou intègre cette question parmi les objectifs de planification au niveau national.

33. Les spécialistes de nombreuses disciplines ainsi que les acteurs internationaux du développement accordent désormais une plus grande attention à la vulnérabilité et à l'anticipation des conséquences potentielles des risques. Parmi les organisations internationales, cette question a fait l'objet d'arrangements organisationnels explicites au sein de la FAO, de l'UNICEF, du PNUD, du PNUE, de l'UNESCO, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, du PAM, de l'OMS, de l'OMM et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

ii) Intégration de la prévention des catastrophes dans le développement

34. Les exemples de bonnes pratiques de prévention des catastrophes abondent dans certains secteurs tels que la santé publique, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'agriculture de subsistance, la protection de l'infrastructure ou la planification régionale. Les politiques nationales globales sont plus rares en la matière.

35. D'importantes leçons peuvent être tirées des activités entreprises au cours des 10 dernières années par différents pays, notamment l'Afrique du Sud, l'Australie, la Bolivie, la Chine, l'Éthiopie, l'Inde, l'Iran, le Mexique, la Mongolie, le Mozambique, la Suisse et le Vietnam. En s'attachant à évaluer les menaces actuelles que les risques de catastrophe font peser sur leurs objectifs de développement national, ces pays ont opté pour une plus grande cohérence dans l'examen de leurs politiques traditionnelles de gestion des catastrophes.

36. D'autres pays, comme la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, la Fédération de Russie, le Kenya, la Macédoine, la République tchèque, la Roumanie et l'Ouganda, sont en train de modifier et d'actualiser les politiques suivies jusqu'ici selon une approche plus globale et plus stratégique de la prévention des catastrophes.

37. Les stratégies coordonnées au niveau régional ont également été utiles, contribuant à étoffer les grandes orientations et les capacités opérationnelles. C'est ce qui ressort en particulier des importants engagements pris parmi les pays insulaires du Pacifique, dans l'ensemble de l'Asie, dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, parmi les pays andins et, plus récemment, parmi les pays d'Afrique.

38. Dans nombre de ces pays, on a cherché à refaçonner de fond en comble un programme complet plutôt que de modifier les structures existantes. Souvent, ces programmes ont été associés à des objectifs politiques ou à des politiques plus générales de développement national

susceptibles de mobiliser l'intérêt du public. Et surtout, ils ont été planifiés et sont mis en œuvre selon un calendrier à long terme, en tablant sur les avantages qu'ils sont censés procurer. Dans bien des cas, ces initiatives se sont accompagnées d'activités de mobilisation et d'engagements pour l'avenir qui ont permis de mettre en place les moyens nécessaires à l'appui des changements proposés.

39. Une procédure élargie incluant une concertation avec les collectivités a permis de stimuler l'intérêt, de créer des structures de soutien et de constituer une base juridique solide pour définir les rôles et les responsabilités. Ces initiatives ont fait intervenir les autorités gouvernementales aux plus hauts échelons, mais la mise en œuvre s'est appuyée sur l'établissement de relais décentralisés aux niveaux infranational et local. Les programmes qui se sont révélés efficaces ont systématiquement fait appel à la collecte de données, aux activités d'information et de sensibilisation et à la communication intersectorielle.

iii) Ressources nécessaires

40. L'insuffisance des ressources est souvent mentionnée parmi les obstacles à la mise en route ou à la réalisation de programmes à long terme de prévention des catastrophes. Paradoxalement, malgré les nombreuses recommandations visant à intégrer la prévention des catastrophes dans la planification du développement, les ressources expressément allouées à cette fin dans les budgets du développement restent très limitées, qu'il s'agisse des mécanismes financiers nationaux ou internationaux. Les initiatives prônant l'affectation des ressources disponibles au titre du développement à la prévention des catastrophes doivent être systématiquement et prioritairement soutenues.

41. Alors que l'accroissement des ressources dévolues à la prévention des catastrophes reste tributaire de critères humanitaires dépassés ou limités, le point de vue de l'Afrique du Sud sur la situation actuelle en la matière est encourageant en ce qu'il évoque en termes convaincants une nouvelle façon de voir les choses:

«Conformément aux engagements pris par les dirigeants politiques lors de l'adoption du Plan de mise en œuvre de Johannesburg au Sommet mondial pour le développement durable, l'intégration d'un volet "réduction des risques" dans chacun des programmes de développement exécutés par les différents services gouvernementaux aux trois niveaux de la gestion des affaires publiques serait un excellent moyen d'investir dans la sauvegarde des fruits du développement. Des fonds sont disponibles tant dans les budgets nationaux qu'au titre de l'aide au développement bilatérale et multilatérale, pour mettre en œuvre des programmes de développement, et il n'y a aucune raison de ne pas intégrer un élément de réduction des risques dans chacun de ces programmes afin de les protéger contre les dommages causés par les catastrophes et d'en assurer ainsi la pérennité.»

iv) Dispositifs nationaux

42. Pour encourager un engagement national en faveur de la prévention des catastrophes, il a été recommandé de créer ou de soutenir de manière continue des comités nationaux ou autres dispositifs analogues officiellement reconnus, qui soient à la fois pluridisciplinaires, intersectoriels et multipartites.

43. Si, dans les années 90, nombre de comités nationaux avaient une existence surtout théorique, avec une orientation plutôt technique ou des activités relativement sporadiques, l'on opte désormais pour des dispositifs nationaux ou des mécanismes institutionnels plus larges découlant des besoins propres à tel ou tel pays. Certains pays comme la Chine, l'Iran, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suisse ont intégré les comités nationaux existants dans les institutions chargées de la gestion des affaires publiques, afin de veiller à ce que la prévention des risques soit prise en compte dans toutes les responsabilités gouvernementales connexes.

44. D'après les informations fournies par les pays, la mobilisation internationale a joué un rôle catalyseur dans le regroupement des capacités et des ressources institutionnelles, présentes mais souvent dispersées, au sein d'un même pays. Parmi les pays qui se sont attachés à tirer parti de telles motivations pour associer les initiatives techniques et les moyens officiels dans le cadre de dispositifs nationaux, il convient de mentionner l'Algérie, l'Allemagne, l'Arménie, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, la Fédération de Russie, le Kenya, le Nicaragua et l'Ouganda.

45. Vu que le nombre effectif de mécanismes nationaux dynamiques et dotés des ressources nécessaires reste relativement modeste, l'on s'accorde à reconnaître que la mise en place de dispositifs efficaces et compétents exige un solide encadrement, suffisamment de moyens et beaucoup de travail. De nombreux pays doivent encore parvenir à une coordination interministérielle efficace dans ce domaine et faire intervenir plus largement la société civile.

v) *Partenariats, participation du public et collectivités locales*

46. Au-delà du rôle joué par les structures nationales officielles, l'importance accordée à une plus large participation du public et le recours à diverses formes de partenariat se sont nettement accrus au cours des 10 dernières années. L'ampleur des besoins et l'éventail des ressources requises nécessitent des partenariats regroupant des intérêts tant publics que privés, mais il faut en même temps veiller à renforcer et à maintenir les capacités des collectivités locales.

47. L'importance et la viabilité d'une telle collaboration sont attestées par les relations et les partenariats novateurs formés entre les acteurs officiels et les intervenants non gouvernementaux qui ont travaillé aux côtés des collectivités locales à la suite des tremblements de terre survenus en Colombie, en Turquie et en Inde, en 1994, 1999 et 2001.

48. L'adoption d'une approche beaucoup plus active visant à informer, motiver et mobiliser chacun sur tous les aspects de la prévention des catastrophes au sein de sa propre communauté doit être considérée comme prioritaire. Dans la pratique, il reste à renforcer les partenariats entre les autorités nationales, municipales et locales, ainsi qu'entre les secteurs public et privé, objectif qui exigera des efforts plus systématiques et rigoureux au cours des prochaines années afin d'améliorer l'efficacité.

B. Identification, évaluation, surveillance des risques et alerte rapide

i) *Évaluation des risques au niveau national*

49. Jusqu'à présent, l'évaluation des risques a le plus souvent été assimilée à une activité essentiellement technique (antécédents, population exposée aux risques, conséquences à prévoir, etc.). Cependant, avec l'apparition de risques nouveaux qui menacent des intérêts

interdépendants dans un contexte mondial, et vu la complexité croissante des sociétés partout dans le monde, les choses sont en train de changer.

50. De nombreux éléments laissent entrevoir une plus large sensibilisation aux dimensions sociale et économique de la vulnérabilité, dont il est tout particulièrement tenu compte dans les évaluations effectuées au niveau des collectivités locales. Une attention accrue est accordée aux principes du développement durable – à savoir l'équité, la participation du public, la bonne gouvernance et la transparence – en tant que valeurs essentielles à l'échelle mondiale.

51. Les pays jugent nécessaire d'évaluer les risques suivant une démarche plus globale. Si l'on fait uniquement appel à des organismes techniques, il est moins facile de savoir dans quelle mesure les différents résultats sont regroupés ou intégrés dans des analyses et des procédures de prise de décisions de caractère général au niveau national. En même temps, les pays déplorent l'incapacité actuelle à assumer ces fonctions élargies, en invoquant la modicité des ressources humaines, techniques et matérielles.

52. Vu le caractère local des catastrophes, il faut axer davantage l'évaluation des risques sur les conditions et les sensibilités locales. De telles évaluations peuvent – l'expérience le montre – mettre au jour des intérêts latents et permettre de repérer des ressources au sein d'une communauté, ce qui en fait d'intéressants outils de motivation. Elles peuvent aussi faire apparaître ou rassembler des informations existantes mais jusqu'alors négligées, devenant ainsi de solides mécanismes de sensibilisation du public.

ii) Données et méthodes à employer

53. Ainsi qu'il ressort des conclusions de l'examen, l'évolution des risques nécessite une mise à jour constante des données et des outils analytiques connexes. Cette tâche doit être conçue comme un processus continu comportant à la fois des études prospectives et des analyses des enseignements tirés de l'expérience, à intégrer dans la pratique courante en vue d'encourager une culture de la prévention des catastrophes.

54. On a largement conscience de l'insuffisance, voire de l'absence d'approches communes concernant la conservation des données nationales sur les aléas recensés et les conséquences des catastrophes. Cela apparaît clairement tant au niveau international que dans les documents établis par les pays eux-mêmes. Généralement, les informations disponibles sont partiales, trop anciennes, sporadiques ou fragmentées, et souvent très dispersées entre les différents organismes ou institutions.

55. Il est essentiel de normaliser davantage les méthodes de collecte de données et d'analyse, les indicateurs et la présentation des informations, ce à quoi une initiative lancée à l'échelon international pourrait grandement contribuer. Dans chaque pays, il faudrait également que des informations impartiales et dignes de foi sur les risques et les effets des catastrophes soient systématiquement rassemblées et largement diffusées, en particulier au niveau des collectivités locales qui en ont véritablement besoin.

iii) Risques nouveaux

56. Les risques nouveaux qui apparaissent ont fait l'objet, tout au long des 10 dernières années, d'une attention accrue tant au niveau international que dans nombre de pays, eu égard aux aléas potentiels et à l'évolution des facteurs de vulnérabilité, comme l'Assemblée générale l'a récemment mis en évidence dans sa résolution sur les catastrophes naturelles et la vulnérabilité (A/RES/58/215). Les concentrations de population et les risques urbains croissants ont été évoqués à maintes reprises, ce à quoi s'ajoutent la multiplication des risques écologiques et les graves menaces que font peser les changements climatiques sur le plan socioéconomique.

57. Les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes ont régulièrement pris note des préoccupations croissantes que suscitent les conséquences des risques urbains et la vulnérabilité de l'infrastructure moderne complexe à cet égard. Des commentateurs nationaux et des spécialistes du développement ont également attiré l'attention sur les menaces qui découlent de certaines dimensions mondiales du développement économique, insistant sur la nécessité de s'intéresser davantage à l'interaction entre les aléas naturels et les dangers d'origine humaine, comme les risques technologiques.

58. Plusieurs pays ont déclaré être de plus en plus conscients de l'incapacité, face aux changements technologiques rapides intervenant dans des sociétés toujours plus complexes, de maintenir à un degré élevé de sensibilisation aux risques et de préparation opérationnelle. C'est pourquoi les pays sont de plus en plus nombreux à estimer nécessaire de prendre en considération toutes les formes de détection et de gestion des risques se rapportant aux mesures de planification préalable ou de riposte à un événement, que ces risques soient liés à des situations d'urgence d'origine naturelle, humaine ou technologique.

59. Une telle conception découle des impératifs opérationnels des organismes concernés, qui doivent prévoir les conséquences d'une catastrophe et y faire face, quelle qu'en soit l'origine. On a constaté qu'elle intéresse tout particulièrement les petits pays et ceux qui n'ont pas les moyens de confier les différents types de situations d'urgence à des organismes distincts. Dans d'autres pays, une attention croissante est accordée à la notion de «protection de la sécurité humaine» en tant que stratégie décisive pour identifier et surveiller les risques nouveaux indépendamment de leur source initiale.

60. Les méthodes d'évaluation dynamique et de gestion des risques de catastrophe doivent évoluer en fonction des nouveaux facteurs observés au niveau mondial qui touchent le plus les populations vulnérables dans leurs conditions de vie et leurs modes de subsistance. Une telle orientation territoriale s'avère particulièrement utile pour la planification et les engagements à définir au niveau national en fonction des attentes liées au développement durable, comme celles qui ressortent des objectifs du Millénaire pour le développement.

iv) Alerte rapide

61. Il est communément admis que l'alerte rapide est un élément essentiel de la réduction des risques de catastrophe et peut – l'expérience l'a montré – sauver des milliers de vies humaines, comme à Cuba lors du passage de l'ouragan Michelle en 2001. La quasi-totalité des pays disposent de services hydrologiques et météorologiques compétents qui surveillent les risques et diffusent des avis publics en cas de situation critique. Depuis 1994, l'assise technologique

des systèmes d'alerte rapide s'est progressivement améliorée grâce au perfectionnement continu des techniques d'observation et de prévision, découlant d'une meilleure compréhension scientifique et de capacités de modélisation plus efficaces des phénomènes météorologiques, du climat et autres conditions géophysiques, auxquelles s'ajoute l'amélioration des techniques de communication.

62. Outre les corrélations entre les phénomènes météorologiques et climatiques, d'une part, et, de l'autre, la fréquence et la gravité des aléas hydrométéorologiques, l'adaptation aux changements climatiques, conjuguée à l'aggravation rapide des facteurs de vulnérabilité, représente un problème majeur. Compte tenu des transformations en cours, la mise à niveau des systèmes d'alerte rapide devrait occuper une place encore plus importante dans les stratégies de prévention des catastrophes.

63. L'efficacité des systèmes d'alerte actuels demeure toutefois limitée par un certain nombre de problèmes fondamentaux. Deux conférences internationales, organisées à Potsdam (1998) et à Bonn (2003) en Allemagne, ont réuni des décideurs, des experts techniques et des professionnels pour débattre des moyens de rendre les mécanismes d'alerte rapide plus efficaces. Les données d'expérience fournies par les participants ont montré qu'il fallait les intégrer davantage dans les politiques gouvernementales. Il a également été jugé nécessaire de relier plus efficacement les procédures d'alerte rapide à la politique économique, à la gestion de l'environnement et au développement social et communautaire.

64. Ainsi qu'il ressort des conclusions formulées, les aspects sociaux et l'élaboration des politiques relatives à l'alerte rapide n'ont pas évolué au même rythme que les moyens technologiques de détection, de surveillance et de prévision des dangers. En même temps, les exigences imposées aux systèmes d'alerte rapide ne cessent de croître en raison de l'aggravation des risques et des facteurs de vulnérabilité, de la dégradation de l'environnement, mais aussi parce que l'approche à l'égard des risques évolue. Il faudrait davantage veiller à ce que les populations en danger reçoivent des avis compréhensibles, sachent comment réagir et aient les moyens de le faire, en particulier dans les pays en développement.

65. Des efforts peuvent être entrepris pour améliorer les systèmes d'alerte rapide et les rendre plus efficaces, par exemple en renforçant les capacités et en encourageant une collaboration entre les décideurs, les experts techniques et le public. Il est tout à fait possible d'envisager la pratique de l'alerte rapide à l'échelle mondiale par le biais de démarches plus énergiques, reposant sur un cadre directif et axées sur les populations. Un tel objectif pourra se concrétiser dans une large mesure en investissant davantage dans les services hydrologiques et météorologiques nationaux et en renforçant leurs compétences en matière de prévention des catastrophes.

C. Gestion des connaissances et éducation

i) Gestion et mise en commun des informations

66. Les progrès intervenus dans la réalisation des objectifs de prévention des catastrophes sont dus pour une large part à l'abondance et à l'échange systématique entre un nombre croissant d'utilisateurs des données, d'informations émanant d'organismes publics ou privés, et d'observations d'ordre professionnel sur les dangers, les facteurs de vulnérabilité humaine et la gestion des risques. Dans les documents étudiés aux fins du présent examen de la Stratégie

de Yokohama, aucune fonction pratique n'est aussi souvent qualifiée d'élément indispensable à une prévention efficace des catastrophes que la diffusion systématique d'informations utiles.

67. De nombreuses organisations font office de centres d'échange d'informations sur la prévention des risques de catastrophe qui s'adressent aux décideurs comme aux spécialistes et visent en même temps à sensibiliser l'opinion publique. L'expansion des centres d'information spécialisés qui s'attachent à faciliter la collecte, la synthèse et une large diffusion des données relatives à la prévention des catastrophes constitue un des principaux succès de ces 10 dernières années.

68. Ces centres assument des fonctions essentielles en favorisant l'instauration de relations organiques et de réseaux opérationnels qui transcendent les secteurs d'activité et les disciplines professionnelles. Ils font appel à des milliers de sources thématiques et fournisseurs d'informations concernant la prévention des catastrophes.

69. De nombreux commentateurs ont souligné la nécessité de mettre en place un centre d'information mondial pour la prévention des catastrophes en encourageant expressément le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à remplir ce rôle. L'échange de données d'expérience et d'exemples de bonnes pratiques, la diffusion de documents de référence, l'utilisation d'une terminologie ou de concepts normalisés, la mise en contact avec des organismes spécialisés, l'annonce des réunions et manifestations prévues, les possibilités de formation et de financement sont autant de moyens pratiques de promouvoir la prévention des catastrophes.

ii) Éducation et formation

70. Les domaines d'intérêt et les résultats obtenus en matière d'éducation, de formation et de recherche concernant les risques de catastrophe se sont multipliés au cours des 10 dernières années, confirmant l'importance de l'éducation dans l'instauration d'une culture de la prévention des catastrophes. Les enseignants exercent une autorité et une influence indiscutables et les valeurs sociales associées à l'apprentissage et aux établissements d'enseignement jouissent d'une grande considération auprès des communautés locales partout dans le monde. Les enfants communiquent volontiers leurs connaissances à mesure qu'ils les acquièrent, assurant ainsi la pérennité du savoir. On notera cependant que, dans beaucoup de pays, l'intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes d'enseignement ne se fait que lentement et avec des degrés de réussite variables, les ressources nécessaires à la formation d'enseignants et à la mise au point de matériels pédagogiques restant insuffisantes.

71. La mobilisation des communautés en faveur de la construction d'écoles sûres passe par l'éducation et la démonstration au niveau local. Les bonnes pratiques présentées dans le cadre de projets tels qu'EDUPLAN Hemisferico dans les Amériques, le programme de gestion des risques sismiques dans la vallée de Katmandou au Népal, et l'initiative de sécurité sismique lancée par le Centre des Nations Unies pour le développement régional en Inde, en Indonésie, au Népal et en Ouzbékistan contribuent à la protection des bâtiments scolaires. En même temps, l'attention dont elles sont l'objet permet aux écoles de devenir des centres de documentation qui contribuent à mobiliser les communautés en faveur de la prévention des catastrophes.

72. Aux niveaux supérieurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, il faudra s'attacher davantage à associer la gestion des risques à d'autres questions touchant l'environnement, les ressources naturelles et le développement durable. La prochaine Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2015), coordonnée par l'UNESCO, devrait permettre de consacrer plus d'attention et de ressources à un échange mondial de données d'expérience dans ce domaine.

73. Les nombreux centres de formation à la gestion des risques et des catastrophes continuent de jouer un rôle important en mobilisant l'attention aux niveaux régional et international en faveur de projets nationaux et locaux. On compte plus d'une centaine de programmes d'enseignement et de formation proposés par des établissements d'enseignement supérieur concernant les risques de catastrophe, essentiellement dans les Amériques et en Asie.

74. En réponse à l'évolution des besoins en matière de formation professionnelle, une étude a été entreprise en 2004 dans le cadre du Programme interinstitutions de formation à la gestion des catastrophes, administré par le PNUD avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), afin d'évaluer l'orientation stratégique, les objectifs et la valeur ajoutée de ce programme compte tenu des tendances actuelles et des problèmes et exigences futurs auxquels devront répondre, au niveau national, les équipes de gestion des catastrophes de l'ONU.

75. Ainsi qu'il ressort de bon nombre des observations formulées, le renforcement des capacités revêt également une importance décisive pour la réalisation des objectifs en matière de prévention des catastrophes. L'accent est souvent mis sur la nécessité de s'adresser d'abord à la base, en commençant par les communautés les plus vulnérables avant de passer à des projets plus ambitieux à l'échelle provinciale et nationale. Un exemple positif est fourni par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'attache à renforcer les capacités des communautés en matière de prévention des catastrophes en privilégiant l'évaluation du degré de vulnérabilité et des capacités de réaction dans ses activités de développement locales. Dans d'autres cas, l'accent est mis sur l'importance de l'expérience acquise au niveau local et des connaissances traditionnelles.

76. Cependant, si ces tendances sont bien réelles, les activités de formation au niveau des communautés relèvent encore trop souvent du discours. Il importe d'instaurer un dialogue franc et ouvert entre les parties intéressées au niveau local afin de définir des objectifs à plus long terme. Plus précisément, il faut déterminer quelles sont les activités effectivement requises, où elles le sont et par qui, ainsi que les moyens d'assurer le plus efficacement la formation voulue. Le programme de protection contre les cyclones destiné aux communautés rurales du Bangladesh, dont les résultats ont été salués, montre que des techniques relativement informelles sont sans doute mieux adaptées aux besoins et qu'elles peuvent être appliquées à long terme.

77. De nombreuses informations reçues de pays font état des difficultés persistantes rencontrées dans la mise en œuvre de programmes viables de renforcement des capacités en raison du manque de ressources financières, matérielles et humaines, mais il ne semble pas que de nouvelles approches aient été activement recherchées. Il faudra examiner plus attentivement les possibilités et les contributions que peuvent offrir en l'occurrence le secteur privé, les ONG, les établissements d'enseignement et de recherche, les programmes d'enseignement à distance et les médias.

iii) *Recherche*

78. La recherche sur les dangers et les risques de catastrophe, souvent menée par des instituts de recherche spécialisés, a connu un essor considérable au cours de ces 10 dernières années. Ainsi, en Europe, le Centre commun de recherche de la Commission européenne a décidé d'accroître son budget consacré à la gestion des risques de catastrophe.

79. Une attention particulière a été portée aux aspects sociologiques et à la dimension humaine des catastrophes, mettant en relief l'importance de la notion de vulnérabilité dans l'évaluation des risques auxquels sont exposées les populations. *Disasters by Design* (Mileti, 1999) est un exemple classique de projet de recherche coordonné à l'échelon national auquel ont contribué plus de 250 intervenants issus de diverses disciplines professionnelles. Ce projet, cofinancé par d'importants organismes publics des États-Unis, a permis de dresser un bilan national complet des réflexions touchant la gestion des catastrophes et d'élargir le dialogue sur les politiques nationales et les futurs programmes de recherche dans ce domaine.

80. Au niveau international, on s'attache à mettre en évidence les avantages que présente l'atténuation des effets des catastrophes et les coûts que cela implique, ainsi qu'à définir des critères utiles pour promouvoir l'investissement dans la réduction des risques. À cet égard, le Consortium ProVention compte entreprendre en 2004 une importante étude exploratoire intitulée *Measuring Mitigation: Methodologies for assessing natural hazard risk and the net benefits of mitigation*.

81. Les décideurs sont à l'affût de nouvelles analyses économiques sur les conséquences financières des catastrophes et d'études faisant apparaître le rapport coûts-avantages de la prévention des catastrophes. La récente étude intitulée *Understanding the Economic and Financial Impacts of Natural Disasters* (Benson et Clay, 2004) publiée par la Banque mondiale dans la série *Disaster Risk Management* et d'autres études de cas exemplaires sur la prévention des risques constituent des outils précieux pour étayer les décisions à prendre.

82. Les travaux de recherche portant sur les dimensions humaines de la vulnérabilité, y compris les aspects sexospécifiques et psychologiques, la sensibilisation aux risques et les moyens de faire davantage participer le public à la gestion des risques, doivent être poursuivis. Il faut encourager la recherche appliquée visant à intégrer les paramètres de la vulnérabilité dans les activités de développement afin de pouvoir disposer d'un plus grand nombre de données et réaliser ainsi des évaluations de la vulnérabilité plus pertinentes.

iv) *Sensibilisation du public*

83. La sensibilisation du public – élément clef d'une prévention efficace des catastrophes – représentait l'un des quatre principaux objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes adoptée en 2000. L'expérience de ces 10 dernières années montre que cet élément est devenu d'autant plus important que les populations vulnérables sont désormais encouragées à participer à leur propre protection et à en assumer plus largement la responsabilité.

84. Créé en 1986, le prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, d'un montant annuel de 50 000 dollars, demeure le prix le plus important décerné dans le monde dans ce domaine. Principal instrument international de sensibilisation de la Stratégie

internationale de prévention des catastrophes, ce prix récompense d'éminents experts ou organisations dont les travaux ont contribué à la mise au point de pratiques novatrices en vue de prévenir les catastrophes.

85. Les autorités nationales peuvent contribuer pour beaucoup à influencer l'opinion publique en témoignant de l'attention accordée à la prévention des catastrophes dans les objectifs nationaux de planification et de développement. De nombreux pays célèbrent la Journée internationale de la prévention des catastrophes ou marquent une autre journée de commémoration d'intérêt local pour mieux faire connaître les risques de catastrophe ou rappeler celles qui se sont produites. Cependant, il conviendrait de mettre en place des stratégies mieux adaptées, à plus long terme et dotées de ressources supplémentaires, qui rendent compte de façon plus claire et plus cohérente des possibilités pratiques de prévention des catastrophes.

86. Une meilleure sensibilisation du public aux risques et aux capacités d'intervention des communautés est envisageable selon une approche fondée sur la participation, mais il faut éviter une dépendance excessive à l'égard des initiatives des pouvoirs publics. Bon nombre d'activités de sensibilisation peuvent être entreprises par le biais des écoles, des associations locales et autres initiatives au niveau des collectivités, qu'il s'agisse d'activités fondées sur les spécificités sexuelles ou d'autres intérêts socioculturels. Les éducateurs et les spécialistes relèvent que l'information doit être communiquée de façon plus imaginative, mieux cibler les besoins locaux et faire davantage appel aux langues vernaculaires. Les moyens d'intégrer la question de la prévention des catastrophes dans différentes expressions de la culture populaire locale suscitent un intérêt considérable.

87. À Kobe (Japon), l'Institut pour la prévention des catastrophes et le renouveau humain est à la fois un musée et un établissement d'enseignement public de caractère novateur, où le terrible séisme de 1995 est évoqué sous la forme d'expositions multimédias originales. Dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des pièces de théâtre radiodiffusées qui présentent avec humour et en faisant allusion à la vie locale des activités de sensibilisation et de gestion des sinistres remportent un immense succès. Un coffret éducatif contenant le jeu de société «Riskland» a été traduit dans diverses langues locales et diffusé dans l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes et même au-delà.

88. Étant donné l'abondance des informations disponibles et le caractère immédiat des communications à l'échelle mondiale, l'accent doit être mis sur des messages clairs et pertinents à adresser au public visé concernant la prévention des catastrophes. Il reste difficile d'appeler l'attention du public sur les risques encourus au niveau local, la vulnérabilité de tel ou tel groupe et de son mode de subsistance, ainsi que les efforts à entreprendre pour y remédier, alors que les médias s'étendent longuement sur les interventions en cas d'urgence ou sur les opérations de relèvement après une catastrophe. D'une manière générale, les médias restent une ressource largement sous-utilisée dans l'organisation de campagnes efficaces de sensibilisation et d'information sur les risques de catastrophe.

D. Réduction des facteurs de risque sous-jacents

89. On a enregistré au cours de ces dernières années une tendance positive consistant à étudier les facteurs de risque dans le cadre de tel ou tel programme sectoriel en accordant une place accrue à la vulnérabilité dans les activités de développement. Cette évolution a contribué pour

beaucoup à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les activités menées actuellement dans différents domaines, dont l'éducation, la santé publique, l'eau, l'agriculture, la sylviculture, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

90. Mis à part les initiatives émanant de tel ou tel ministère ou intéressant un nombre restreint de secteurs, l'approche coordonnée adoptée par les pays membres de la Société andine de développement peut être considérée comme un exemple particulièrement positif. Dans le cadre du Programme régional de prévention et de réduction des risques établi à la suite de la catastrophe provoquée en 1997-98 par le phénomène El Niño, diverses approches sectorielles de la vulnérabilité et de la prévention des catastrophes ont fait l'objet d'une coordination interministérielle dans l'intérêt commun de tous les pays participants.

91. Cette initiative n'est qu'un exemple des multiples compétences, aptitudes et techniques disponibles et largement appliquées qui sont susceptibles de réduire les risques de catastrophe auxquels les populations sont exposées. Or, dans bien des cas, ces connaissances sont insuffisamment mises à profit. Il faut donc encourager et appuyer les efforts visant à regrouper ou à faire partager les techniques pertinentes et à tirer parti des capacités ou ressources institutionnelles existantes, en particulier au profit des pays en développement et des pays se trouvant dans une situation particulière.

i) Gestion des ressources environnementales et naturelles

92. Les questions écologiques et la gestion des ressources naturelles étant étroitement liées aux risques encourus et aux pratiques de développement, les possibilités d'orienter les ressources existantes et les pratiques établies vers une meilleure prévention des catastrophes sont considérables. La contribution apportée à cet égard par une bonne gestion des forêts, de la végétation, du sol, de l'eau et des terres en vue de réduire les risques devient de plus en plus manifeste.

93. L'on s'accorde à reconnaître que les études d'impact sur l'environnement, dont la pratique s'est généralisée, peuvent étayer sur les plans économique et technique la conceptualisation et la mise en œuvre d'activités connexes portant sur l'évaluation des dangers et des risques de catastrophe. Les États insulaires du Pacifique s'emploient actuellement à mettre au point un indice de vulnérabilité environnementale qui permettra aux décideurs d'être mieux informés dans l'action qu'ils mènent pour réduire la vulnérabilité et renforcer de manière durable la capacité de résistance des écosystèmes. La Corée du Sud a classé les milieux naturels particulièrement menacés dans la catégorie des zones potentiellement à risque nécessitant une surveillance attentive tant sur le plan du développement que du point de vue des ressources naturelles.

94. Le maintien et la régénération des zones humides, préconisés par la Convention de Ramsar, et la réintroduction des mangroves de la zone intertidale, à laquelle s'emploient la Société nationale de la Croix-Rouge au Viet Nam et des ONG au Bangladesh, montrent combien l'utilisation des ressources naturelles peut contribuer à la prévention des risques de catastrophe. Les pratiques agricoles traditionnelles largement employées au Honduras privilégient l'utilisation de la végétation et des terres pour stabiliser les sols, réduire le ruissellement et ralentir la dégradation des terres.

95. Ces applications permettent de dégager une valeur ajoutée par des utilisations multiples et l'appui à divers secteurs économiques informels et modes de subsistance. En examinant plus avant la valeur économique des mesures environnementales de réduction des risques et les techniques connexes de comptabilité «verte», on s'aperçoit que des ressources qui étaient auparavant inutilisées contribuent non seulement à la gestion des risques mais également au développement, y compris en motivant les communautés locales.

96. D'une manière générale, il y aurait moyen de développer les relations et de contribuer à un partage plus actif des intérêts intersectoriels entre les organisations chargées de la gestion des risques de catastrophe et celles qui se consacrent à la protection de l'environnement, en particulier l'Union mondiale pour la nature, le Fonds mondial pour la nature et l'Institut international du développement durable.

97. Il conviendrait aussi de mettre en commun les ressources disponibles et d'encourager les synergies entre les activités de gestion des risques de catastrophe et diverses conventions internationales telles que la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

ii) Pratiques en matière de développement social et économique

98. Les populations des pays économiquement développés bénéficient généralement de mécanismes de développement socioéconomique qui contribuent à la réduction des risques et qui assurent une protection accrue aux groupes les plus vulnérables ou les plus défavorisés. Dans bien des cas, les motivations et les mécanismes et capacités d'appui créés dans des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé et la protection sociale ont favorisé la pénétration des pratiques de prévention des catastrophes au sein des communautés.

99. Il y a également des exemples probants de soutien sectoriel à la prévention des catastrophes dans des pays en développement. Des initiatives visant à renforcer la participation des communautés à la protection des écoles, des établissements de soins et des systèmes locaux d'approvisionnement en eau sont menées depuis de nombreuses années dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes par l'Organisation des États américains et l'Organisation panaméricaine de la santé. La Société nationale de technologie sismique a mené des opérations analogues en faveur des établissements scolaires au Népal. Aux Philippines, le Ministère de la protection sociale et du développement s'emploie de longue date, en étroite collaboration avec le Bureau de la défense civile et des ONG locales, à développer les aspects sociaux de l'appui communautaire et à renforcer les capacités locales de prévention des catastrophes.

100. Cela étant, les mécanismes visant à répartir plus largement les risques au sein de la société ou les systèmes de sécurité sociale institutionnalisés sont relativement rares dans la plupart des pays en développement, notamment les moins avancés. Les programmes d'assurance récolte ou d'assurance logement ou d'autres mécanismes de protection des actifs productifs et des infrastructures essentielles y sont moins accessibles, souvent pour des raisons économiques ou commerciales.

101. Des initiatives socioéconomiques ont été prises pour promouvoir le développement par le biais de formules de prêts communautaires et de programmes de micro-investissement.

Ces mécanismes ont été appliqués avec un succès considérable entre autres par la Grameen Bank au Bangladesh et dans le cadre de projets soutenus dans le monde entier par l'ONG Trickle Up. Plus rares ont été les programmes de microfinancement ou de prêt visant expressément à contribuer à la réduction des risques de catastrophe en faveur des populations appauvries.

102. Des tentatives ont été faites pour introduire des éléments de protection sociale et un transfert des risques sur le plan économique, par exemple, dans le cadre de certains programmes de relèvement à la suite du tremblement de terre survenu dans le Gujarat (Inde) ou de programmes pilotes reposant sur la responsabilité sociale des entreprises et l'assurance communautaire au Bangladesh. Ces expériences ont montré non seulement la nécessité d'associer les communautés à tous les stades de la conception, de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion de tels programmes, mais aussi les difficultés que cela pose.

103. En cas d'extrême vulnérabilité, de telles initiatives se situent souvent en dessous du seuil de viabilité économique ou commerciale. Aussi l'identification, la mise au point et l'expérimentation de mesures socioéconomiques propres à réduire les risques constituent-elles un défi tant dans l'optique du développement que pour l'investissement privé.

104. Au plan macroéconomique, la prévention des catastrophes a bénéficié d'un appui et d'investissements croissants de la part des institutions financières internationales. Parmi celles-ci, le service de gestion des risques de la Banque mondiale a contribué pour beaucoup à attirer l'attention sur les investissements à engager dans la prévention des catastrophes au stade initial des prêts au relèvement accordés après un sinistre. Cette initiative a permis d'établir des liens en matière de promotion entre le secteur privé, les assurances et les investisseurs pour aboutir à la création du Consortium ProVention, actuellement hébergé par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

105. À la suite des ravages causés par le cyclone Mitch en Amérique centrale, la Banque interaméricaine de développement, depuis 2000, a fait de la prévention des catastrophes l'un des éléments centraux de ses stratégies de prêts pour le développement. La Banque de développement des Caraïbes suit désormais la même voie et, après deux années d'étude interne, la Banque asiatique de développement a annoncé, pour 2004, une nouvelle politique visant à mieux promouvoir la prévention des catastrophes par le biais de ses programmes de prêts. La Banque africaine de développement, en coopération avec l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, s'emploie actuellement à formuler des directives invitant les pays à intégrer la prévention des catastrophes dans leurs stratégies de développement.

106. Le secteur des assurances s'est toujours signalé par le soutien actif qu'il apporte aux mesures visant à réduire les risques. Il a fourni toutes sortes d'informations et de moyens de sensibiliser la population assortis de données statistiques éloquentes et d'analyses de tendances des plus pertinentes. Aux côtés d'autres groupes spécialisés dans l'évaluation des risques des entreprises et les investissements financiers qui s'intéressent plus particulièrement aux risques sismiques, environnementaux et, depuis peu, climatiques, le milieu des assurances reste un important porte-parole exerçant une influence considérable sur le plan financier et en matière d'orientations.

107. Bien que la prévention des catastrophes ait bénéficié d'un intérêt maintes fois exprimé et d'un large soutien des pouvoirs publics, les gouvernements et les compagnies d'assurance peinent encore à mettre en place des mécanismes viables de transfert des risques en faveur des petits propriétaires non assurés ou mal assurés qui se trouvent dans l'impossibilité de bénéficier de mesures de protection couramment accordées dans les pays développés.

iii) Utilisation des terres, planification et autres mesures techniques

108. L'aménagement du territoire s'avère essentiel pour prévenir les catastrophes. Alliant évaluation des risques, gestion de l'environnement, emplois productifs et développement, il représente souvent une interface cruciale entre espaces urbains et espaces ruraux là où les ressources naturelles se trouvent le plus menacées par la croissance et le développement. Cuba fournit un bon exemple de pays où ce type de planification a été pratiqué de façon systématique.

109. Cependant, de fortes influences économiques peuvent aisément prévaloir sur les perspectives de protection à long terme face à l'attrait de bénéfices et d'une exploitation à court terme. La valeur et l'utilisation des terres restent, en outre, l'objet de litiges sociaux, juridiques et politiques intenses dans presque toutes les sociétés, ayant souvent d'importants prolongements culturels et historiques qui font sérieusement obstacle à l'application des prescriptions d'ordre législatif. Le développement rapide et souvent incontrôlable des agglomérations et des espaces agricoles et les espoirs croissants de débouchés économiques nuisent à l'efficacité des mesures de planification destinées à prévenir les catastrophes.

110. La participation de toutes les parties intéressées est une condition *sine qua non* pour pouvoir introduire des pratiques réglementaires viables. Cela suppose l'association des divers intérêts en jeu (gestion des risques, environnement, investissement et développement) dans un dessein commun, le succès de l'opération étant étroitement lié à la perception qu'ont les différentes parties intéressées des conditions territoriales ou communautaires immédiates qu'elles partagent.

111. Cela vaut aussi pour d'autres mesures techniques ou structurelles visant à réduire les facteurs de risque sous-jacents. On connaît bien actuellement les nombreuses techniques permettant de réduire au minimum les risques de catastrophe; qu'il s'agisse de la cartographie des zones de risque extrême, du renforcement des bâtiments, de la protection des infrastructures ou de l'établissement de normes de construction.

112. Parmi les exemples positifs d'une participation active des parties prenantes, secteurs public et privé confondus, il convient de mentionner le projet RADIUS (Évaluation des risques de séisme et préparation parasismique des zones urbaines) et des initiatives internationales telles que la *World Seismic Safety Initiative*, l'*Earthquake Megacities Initiative* et *GeoHazards International*. Tant le Programme asiatique d'atténuation des effets des catastrophes urbaines du Centre asiatique de prévention des catastrophes naturelles que les activités menées par le Centre des Nations Unies pour le développement régional (CNUDR) ont réussi à allier les considérations techniques aux exigences socioéconomiques inhérentes à une prévention des catastrophes à l'échelon de la collectivité.

113. Dans la plupart des pays, les codes du bâtiment et les méthodes de construction permettant de résister aux catastrophes sont bien connus, étudiés voire mis à jour avec la collaboration

active d'ingénieurs, de scientifiques et d'autres techniciens et spécialistes. Le plus difficile, c'est de savoir si ces règlements sont couramment appliqués ou dans quelle mesure les normes en vigueur sont systématiquement observées. L'expérience montre que l'application effective de l'ensemble des normes techniques fixées est souvent plus un problème institutionnel et administratif qu'une question purement technique.

iv) Techniques de pointe

114. Depuis quelques années, l'on reconnaît mieux l'utilité des techniques modernes de prévention des catastrophes, qui sont de plus en plus largement employées à mesure qu'elles évoluent, que leurs coûts diminuent et qu'elles deviennent plus accessibles au niveau local. La télédétection, les systèmes d'information géographique, l'observation spatiale et les technologies de l'information et de la communication se sont avérées des plus utiles, en particulier pour la détection des risques, la cartographie, la surveillance, les évaluations territoriales ou locales et les dispositifs d'alerte rapide.

115. Beaucoup de ces techniques de pointe, qui sont couramment appliquées dans la gestion de l'environnement et ont permis d'établir des ensembles de données normalisées, offrent pour l'avenir des possibilités de synergie et de mise en commun des ressources entre professionnels de l'environnement et spécialistes de la gestion des risques de catastrophe. À mesure que ces outils perfectionnés devenaient plus abordables et les capacités techniques se développaient dans de nombreux pays, leur utilisation s'est répandue au niveau local.

116. Les informations reçues de pays au sujet de l'application de techniques de pointe montrent que celles-ci sont largement utilisées pour la cartographie des zones à risque et l'évaluation des risques. Certains pays déplorent le manque de capacités ou de données techniques, qui les empêche d'en tirer pleinement parti. Dans bon nombre de cas, il a été jugé nécessaire d'éviter les doubles emplois, de veiller à la compatibilité des techniques employées, de promouvoir un véritable échange d'informations entre les différents ministères concernés et de favoriser les applications interdisciplinaires indispensables à une prévention efficace des catastrophes.

117. Si la réduction des risques de catastrophe au niveau local reste bien un des objectifs essentiels, les techniques perfectionnées de surveillance ne doivent pas seulement servir à rendre compte d'événements passés ou à détecter des risques éventuels. Les techniques d'observation de la Terre et les applications connexes de télédétection doivent fournir aux communautés locales des données concrètes qui permettent de recourir à des pratiques de gestion des sols ou de transmettre des messages efficaces d'avertissement.

118. D'autres initiatives visant à appliquer les techniques spatiales et les techniques de télécommunication à la prévention des catastrophes sont actuellement mises en place en vue d'établir des partenariats stratégiques à l'échelle mondiale. Le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, le groupe d'action pour la gestion des catastrophes du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le projet de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité de l'Agence spatiale européenne ont par exemple établi une étroite collaboration avec les agences spatiales nationales dans ce domaine.

119. En avril 2004, les pays participant au deuxième Sommet sur l'observation de la Terre, à Tokyo, ont adopté un plan décennal de mise en œuvre (2005-2015) prévoyant la réalisation

d'observations terrestres globales, coordonnées et continues et ont lancé un système mondial d'observation de la Terre. Cette initiative vise essentiellement à réduire les pertes en vies humaines et les pertes matérielles résultant de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et à améliorer la connaissance, l'évaluation et la prévision des phénomènes climatiques, de la variabilité du climat et des changements climatiques.

120. Si l'on s'accorde à reconnaître l'importance potentielle des technologies pour une meilleure prévention des catastrophes, force est de constater que les possibilités qu'elles offrent théoriquement ne sont pas toujours mises à profit compte tenu des systèmes d'appui rigoureux, des ressources stables et des capacités techniques qu'elles exigent.

121. Il faut que les pays et les organisations qui disposent de techniques évoluées permettent non seulement aux pays en développement et aux communautés les plus touchées par les catastrophes de tirer plus largement parti de ces ressources, mais apportent également des concours sur les plans humain et technique afin que de telles possibilités puissent être exploitées de manière économique et durable.

E. Préparation à une intervention efficace et relèvement

122. Les mesures de gestion des catastrophes et de protection civile mises en place par les gouvernements jouent un rôle important dans la gestion des risques de catastrophe. Cela est d'autant plus évident que les activités de planification préalable et l'élaboration de plans d'urgence exigent des connaissances spécialisées, une mobilisation de la population et des moyens d'information. Dans l'optique d'un élargissement des fonctions et des moyens d'action, les dispositions prises en matière d'organisation sont de plus en plus remaniées de façon à accroître la participation des communautés locales aux activités touchant, entre autres, la sensibilisation aux risques, l'établissement de cartes des risques, la désignation des infrastructures à protéger en priorité ou les enseignements à retenir de catastrophes antérieures.

123. En tant qu'organisme national responsable de l'ensemble des activités de gestion des situations d'urgence dans la Fédération de Russie, EMERCOM illustre bien la tendance consistant à accorder plus d'importance aux fonctions de gestion des risques de catastrophe. L'Australie, le Chili, la Colombie, Cuba, la France et la Nouvelle-Zélande, notamment, sont d'autres exemples de pays où les organismes chargés de la gestion des catastrophes ont élargi leurs activités antérieures en intervenant davantage et en privilégiant la communication dans le secteur de la sensibilisation aux risques et les dispositifs d'identification et de gestion des risques.

124. Pour améliorer l'efficacité de l'ensemble des activités de sensibilisation et de gestion en fonction des risques actuels de catastrophe, il a été jugé nécessaire – d'après les observations formulées dans le cadre du présent examen – de mettre en place des dispositions législatives et des arrangements institutionnels permettant de réunir toutes les parties concernées par la gestion des risques et des catastrophes en vue d'une planification et d'interventions intégrées et mieux coordonnées.

125. Il faut une planification conjointe et concertée et un plus large échange de bonnes pratiques pour rattacher l'analyse et la gestion des risques au savoir-faire des responsables de la gestion des situations d'urgence. Dans le cadre élargi à prévoir, l'appui apporté par les organismes

publics, les autorités locales, les administrateurs d'infrastructures de base et d'équipements vitaux, les milieux d'affaires, les ONG et le public lui-même doit être intégré dans un processus axé sur la participation et la délibération.

126. Les spécialistes de la gestion des situations d'urgence insistent désormais sur la nécessité d'investir beaucoup plus dans les mesures de préparation, de prévention et d'atténuation, au regard des montants disproportionnés que les gouvernements et les organisations internationales affectent couramment aux opérations de secours d'urgence et de relèvement, souvent à la hâte, en agissant en parallèle et sans soumettre ces opérations à un contrôle aussi rigoureux que celui qui est exigé pour d'autres dépenses de développement.

127. En partie à cause du coût de plus en plus élevé des catastrophes et de leurs conséquences pour le développement, le Department for International Development du Royaume-Uni et l'ONG Tear Fund ont récemment fait établir des études sur les raisons du déséquilibre entre les budgets alloués respectivement aux secours d'urgence et au développement et sur l'importance de la gestion des risques de catastrophe dans l'un et l'autre de ces domaines. Certains commentateurs⁵ relèvent que la facilité avec laquelle un financement international peut être obtenu au titre de l'assistance humanitaire au moment où survient une catastrophe risque d'entraîner une diminution des ressources affectées à la réduction des risques de catastrophe et de compromettre ainsi la réalisation d'objectifs de développement à long terme.

128. L'ironie – ce qui échappe aux lois de l'économie – veut que, dans la plupart des cas, les fonds alloués au titre des opérations de secours d'urgence et de relèvement ne peuvent être utilisés qu'après la perte d'avoirs économiques et sociaux essentiels, alors que les sommes investies pour réduire au minimum le risque de les perdre sont nettement plus modestes. Il faut à l'évidence prévoir des mesures d'incitation et de dissuasion plus efficaces afin de rationaliser la répartition des responsabilités, les fonctions opérationnelles et les demandes de ressources en fonction des besoins propres aux différents aspects de la gestion des risques et des catastrophes. Pour cela, les coûts et les avantages respectifs de telles mesures pour une société donnée doivent être mieux compris et systématiquement comparés.

III. MESURES RECOMMANDÉES POUR L'AVENIR

129. Les recommandations succinctes ci-après, découlant de l'examen de la Stratégie de Yokohama, sont essentielles pour donner effet à des engagements durables en matière de prévention des catastrophes. Le tableau qui figure en annexe montre comment, à partir des principes de la Stratégie de Yokohama, les recommandations formulées ont évolué vers un nouveau cadre directif pour la prévention future des catastrophes.

130. **Gouvernance: cadres institutionnels et directifs**

- Établir une stratégie de prévention des catastrophes juridiquement reconnue et pleinement intégrée aux plans et objectifs nationaux de développement;

⁵ Mozambique and the Great Flood of 2000 (Christie & Hanlon, 2001).

- Maintenir un dispositif national de prévention des catastrophes officiellement reconnu, multisectoriel et doté des ressources voulues;
- Définir expressément les rôles, responsabilités, possibilités et ressources dans le cadre de partenariats fondés sur les intérêts des communautés locales, en mettant l'accent sur la participation du public.

131. Identification, évaluation et surveillance des risques et alerte rapide

- Établir des normes et tenir des registres statistiques nationaux détaillés concernant les risques apparus et les conséquences des sinistres connexes;
- Évaluer la situation à l'échelle des pays et réaliser des évaluations des risques aux échelons appropriés;
- Identifier les besoins des communautés locales les plus à risque en matière de dispositifs d'alerte rapide.

132. Gestion des connaissances et éducation

- Introduire la question de la prévention des catastrophes dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux, en privilégiant les établissements scolaires et d'autres institutions relativement importantes;
- Renforcer et appuyer les capacités institutionnelles en vue de diffuser et d'utiliser largement les informations et données d'expérience relatives à la prévention des catastrophes;
- Définir des stratégies multidimensionnelles de sensibilisation permanente du public en faisant appel aux ressources et compétences de spécialistes des secteurs public et privé.

133. Réduction des facteurs de risque sous-jacents

- Relier la réduction des risques aux centres d'intérêt, capacités et engagements relatifs à l'environnement, aux ressources naturelles, aux changements climatiques et à d'autres aspects géophysiques;
- Appliquer des compétences techniques aux principes et aux pratiques de développement social et économique pour que les infrastructures essentielles de la société et les groupes les plus vulnérables de la population soient moins exposés aux risques;
- Identifier et appliquer des instruments financiers et des formes d'investissement destinés à répartir, transférer ou à réduire les risques encourus, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et au sein des communautés locales.

134. Préparation à une intervention efficace et relèvement

- Élargir le dialogue public, la pratique officielle et la participation des spécialistes en tenant compte de l'ensemble des besoins et responsabilités en matière de gestion des risques et des catastrophes;
- Affecter des ressources à la gestion des risques et des catastrophes de façon à ce que les budgets prévus pour l'équipement, le développement et les secours d'urgence soient davantage orientés vers la protection;
- Évaluer la pertinence de l'ensemble des politiques, capacités opérationnelles et besoins recensés compte tenu des risques actuels et nouveaux.

135. Principales mesures de mise en œuvre

- Assurer la contribution active et continue, aux niveaux régional et sous-régional, des institutions politiques, établissements techniques et éducatifs et centres d'information à la formulation, la coordination et la promotion des stratégies nationales de prévention des catastrophes;
- Renforcer les efforts visant à introduire de plus larges connaissances et des capacités de réaction multiples au sein des communautés locales;
- Consacrer l'attention et les ressources nécessaires au renforcement des connaissances, de la participation et des capacités de mise en œuvre du public.

Annexe

Évolution des principes de la Stratégie de Yokohama vers un nouveau cadre d'orientation pour la prévention des catastrophes

PRINCIPES DE YOKOHAMA	CADRE D'ORIENTATION – DOMAINES D'ACTION THÉMATIQUES (FONDÉS SUR LES BONNES PRATIQUES ET LES POSSIBILITÉS FUTURES DE MISE EN ŒUVRE)
<p>Principe 3. La réduction des risques de catastrophe doit faire partie intégrante des politiques de développement et de planification aux niveaux national, régional, bilatéral, multilatéral et international.</p> <p>Principe 6. Une participation à tous les niveaux allant des collectivités locales aux niveaux régional et international en passant par le gouvernement national est indispensable à une réduction effective des risques de catastrophe.</p> <p>Principe 10. C'est à chaque pays qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection des populations, des infrastructures et autres éléments du patrimoine national contre les conséquences des catastrophes naturelles.</p>	<p>Thème 1: Gouvernance: cadres institutionnels et directifs pour la réduction des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques socioéconomiques, utilisation efficace des ressources • Politiques de l'environnement • Réduction des risques et développement durable • Politiques nationales, développement institutionnel et législation • Autorités locales et politiques municipales de réduction des risques • Partenariats, action et participation communautaires • Transparence et responsabilité • Politiques scientifiques et techniques
<p>Principe 1. L'évaluation des risques est une mesure indispensable à l'adoption de politiques et de dispositions visant à la prévention des catastrophes.</p> <p>Principe 5. L'alerte rapide et la diffusion efficace d'informations par les moyens de télécommunication, y compris les services de radiodiffusion, sont des éléments clefs du succès de la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>Principe 6. Une participation à tous les niveaux allant des collectivités locales aux niveaux régional et international en passant par le gouvernement national est indispensable à une réduction effective des risques de catastrophe.</p>	<p>Thème 2: Identification, évaluation et surveillance des risques et alerte rapide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques et de la vulnérabilité • Collecte de données et utilisation de l'information • Évaluation des effets des catastrophes • Prévision et alerte rapide • Évaluation des risques climatiques et environnementaux • Risques urbains • Sécheresse

PRINCIPES DE YOKOHAMA	CADRE D'ORIENTATION – DOMAINES D'ACTION THÉMATIQUES (FONDÉS SUR LES BONNES PRATIQUES ET LES POSSIBILITÉS FUTURES DE MISE EN ŒUVRE)
<p>Principe 4. La mise en place de capacités et le renforcement de celles qui existent déjà pour réduire les risques de catastrophe doivent constituer une priorité.</p> <p>Principe 6. Une participation à tous les niveaux allant des collectivités locales aux niveaux régional et international en passant par le gouvernement national est indispensable à une réduction effective des risques de catastrophe.</p> <p>Principe 7. L'éducation et la formation de communautés entières sont des facteurs décisifs pour l'élaboration et l'application de plans et de modes de développement propres à réduire la vulnérabilité de groupes cibles.</p>	<p>Thème 3: Connaissances et éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'information • Éducation en matière de développement durable • Réduction des risques de catastrophe au niveau universitaire • Formation • Programmes de recherche • Mécanismes de sensibilisation du public
<p>Principe 8. La communauté internationale doit mettre en commun les techniques nécessaires à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la coopération technique.</p> <p>Principe 9. La protection de l'environnement, intégrée dans les plans de développement durable et compatible avec la lutte contre la pauvreté, est un élément essentiel de la réduction des risques de catastrophe.</p>	<p>Thème 4: Réduction des facteurs de risque sous-jacents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace • Gestion de l'environnement et des ressources naturelles • Instruments financiers; assurance, microfinancement – filets de sécurité • Construction plus sûre, protection des infrastructures • Techniques perfectionnées
<p>Principe 2. La réduction des risques de catastrophe est d'une importance capitale pour la réduction des besoins en matière de secours.</p>	<p>Thème 5: Préparation à une intervention efficace et relèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des secours au développement
<p>Principe 8. La communauté internationale doit mettre en commun les techniques nécessaires à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la coopération technique.</p> <p>Principe 10. La communauté internationale doit faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mobiliser des ressources suffisantes et utiliser tous les moyens financiers, scientifiques et technologiques dont elle dispose dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, en tenant compte des besoins des pays en développement, notamment les moins avancés.</p>	<p>Mécanismes de mise en œuvre (en relation avec le thème 1):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadres institutionnels régionaux • Partenariats, action et participation communautaires
